Mairie de CAMORS

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-215600313-20260617-DEC2026_1706_29-DE

**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**
**DECISION N° 2026-17/06-29**

**Travaux de réhabilitation d'un restaurant scolaire- Avenant n° 06 – Lot 09 « Menuiseries intérieures bois» Entreprise THETIOT**

Le Maire,
Vu l'article L 2122-22 (4°) du Code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique,
Vu la délibération n° 2026-21/03-01 du 21 mars 2026 –alinéa 3- déléguant au Maire le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Vu la décision du Maire n° 2022-09/05-09 confiant le lot 09 « Menuiseries intérieures bois» à l'entreprise THETIOT,
Vu la décision du Maire n° 2024_07/02_03 pour l'avenant n°1,
Vu la décision du Maire n° 2024_25/10_30 pour l'avenant n°2,
Vu la décision du Maire n° 2025_10/02_08 pour l'avenant n°3,
Vu la décision du Maire n° 2025_27/02_08B pour l'avenant n°4,
Vu la décision du Maire n° 2025_20/05_28 pour l'avenant n°5,
Vu le devis en plus-value n°DE00003085 en date du 09 juin 2026 prévoyant des travaux supplémentaires liés aux ajustements en équipement de cuisine au droit de la baie modifiée avec création d'une partie basse fixe.

DECIDE

**Article 1** : Un avenant numéro 06 est signé avec l'entreprise THETIOT ayant son siège social PA du Val d'Oust 56460 LA CHAPELLE CARO pour des travaux supplémentaires liés aux ajustements en équipement de cuisine au droit de la baie modifiée avec création d'une partie basse fixe.

| | | |
|---|---|---|
| Montant initial du marché : | | 71 602,25 € HT |
| Montant avenant n°01 : | + | 1 074,25 € HT |
| Montant avenant n°02 : | + | 1 055,00 € HT |
| Montant avenant n°03 : | + | 1 165,00 € HT |
| Montant avenant n°04 : | + | 720,00 € HT |
| Montant avenant n°05 : | + | 515,00 € HT |
| Montant avenant n°06 : | + | 285,00 € HT |
| Nouveau montant du marché : | | 76 416,50 € HT (+6,72%) |

**Article 2 :** Les crédits nécessaires au paiement des dépenses découlant de ce marché ont été inscrits au budget primitif 2026.

Fait à CAMORS, le 17 mai 2026

Le Maire,

Christelle JAFFRÉ DANET

MAIRIE de CAMORS - 56 (Morbihan)

*« La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de RENNES, situé 3 contour de la Motte 35000 RENNES ☎02 23 21 28 28, dans le délai de deux mois à compter de son affichage. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux, qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut décision implicite de rejet) »*